

Délégation régionale
Paris-IDF Centre-Est

Décision n° 2022-14 – Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision DAJ n°2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision DAJ n°2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision DAJ n°2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n°2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision DAJ n°2017-177 du 1^{er} novembre 2017 nommant Madame Camille CHAUDONNERET, déléguée régionale et ordonnateur secondaire de la Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est.

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est accordée, à compter du 17 mai 2022, aux agents cités en annexe, afin, au nom de Madame Camille CHAUDONNERET, Déléguée régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure, d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses, ainsi que de liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer correspondants, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr.

Article 2

Délégation de signature est accordée, aux agents cités en annexe, à compter du 17 mai 2022, afin, au nom de Madame Camille CHAUDONNERET, Déléguée régionale, ordonnateur secondaire, de signer, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure :

1. Les marchés publics et bons de commande de fournitures et services (à l'opposé de ceux relatifs aux opérations de travaux), nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de la structure, d'un montant unitaire inférieur au seuil fixé à l'article 5 de la présente décision, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil SAFIr ;
2. Les décisions et actes relatifs à l'admission, l'ajournement, la réfaction ou le rejet des prestations livrées, le cas échéant par la validation de l'acte relatif à la liquidation /certification du service fait dans l'outil SAFIr ;
3. Les documents relatifs à la gestion des missions en France et à l'étranger, nécessaires à l'activité de la structure, dans le respect des règles applicables à l'Inserm, notamment en matière de mission dans les pays à risques, le cas échéant par la validation de l'acte dans l'outil SAFIr.

Article 3

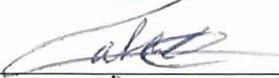
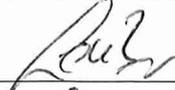
Délégation de signature est accordée, à compter du 17 mai 2022, à Madame Anne-Marie ANZALA, afin, au nom de Madame Camille CHAUDONNERET, Déléguée régionale, ordonnateur secondaire, dans les limites d'une part, des attributions du délégué régional et d'autre part, des crédits disponibles de la structure :

1. de valider dans le système d'information financier SAFIr les commandes et services relevant du référentiel inter-EPST dont le montant est inférieur à 90 000€ HT.
2. d'approuver les contrats de maintenance.

Article 4

Le seuil mentionné à l'article 2.1 de la présente décision est le seuil européen de procédure formalisée applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L.2124-1 du code de la commande publique. Ce seuil est à comparer à la valeur unitaire du marché ou du bon de commande à signer ou à valider.

Annexe 1 à la décision n° 2022-14 – Délégation régionale Paris-IDF Centre-Est

Prénom et nom	Fonction	Employeur	Corps de fonctionnaire ou type de contrat	Signature	Paraphe
Domaine de l'article 1 de la Délégation de signature					
Evelyne ANASTASE	Gestionnaire en charge des crédits de la Délégation	INSERM	Technicienne de recherche		EA
Elisabeth BAILLY	Coordinatrice de la gestion polyvalente d'unités	INSERM	Assistante ingénieur		EB
Ouzna BELKHIR	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		
Sofian BENSAID	Gestionnaire financier	INSERM	CDD jusqu'au 07 novembre 2022		
Izabela BRAIMAH	Gestionnaire financier	INSERM	Assistante ingénieur		icB
Daniela BREBION	Gestionnaire financier	INSERM	CDD jusqu'au 31 décembre 2022		DB
Khadidiatou CISSAKO	Responsable de la gestion du projet DIM1HEALTH	INSERM	CDD jusqu'au 29 décembre 2022		
Néné DIAKITE	Gestionnaire financier	INSERM	Assistante ingénieur		
Catherine DIAS	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		CD
Alain DELACOURT	Administrateur SAFIr	INSERM	Assistant ingénieur		
Margaux DJIAN	Gestionnaire financier	INSERM	CDD jusqu'au 14 avril 2023		MD
Akouavi DOGBEAVOU-EKOUÉ	Gestionnaire financier	INSERM	Assistante ingénieur		
Sonia HIDOUCHE	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		S.H.
Christina LADJYN-ABAUZIT	Chargée de formation	INSERM	Assistante Ingénieur		C-L-A
Yolande LOUBET	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		Y.L
Sarah N'DRI	Gestionnaire financier	INSERM	CDD jusqu'au 13 février 2023		S.N
Lucie PLANQUE	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		

Article 5

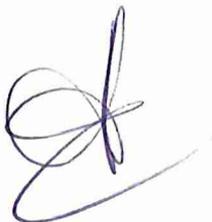
Ampliation de la présente décision sera adressée à l'agent comptable secondaire de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre-Est.

Article 6

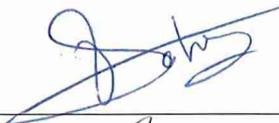
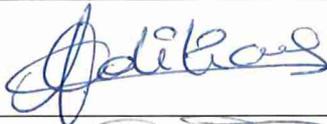
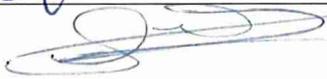
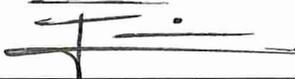
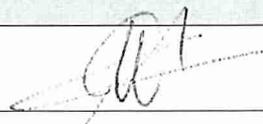
La décision n° 2021-36 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Fait à Paris,

La Déléguée Régionale
Ordonnateur secondaire délégant



Camille CHAUDONNERET

Nathalie PONS	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		
Fanta SAKHO	Coordinatrice des ressources externes	INSERM	Ingénieur d'étude		
Francine SUZON	Gestionnaire administratif et financier DR	INSERM	Technicienne de recherche		
Lucien TABELLE	Coordinateur de gestion entre l'Inserm et de l'Institut Pasteur	INSERM	Assistant ingénieur		LT
Laëtitia RAMALHO	Gestionnaire financier	INSERM	Fonctionnaire stagiaire Assistante ingénierie		
Holitiana RANJAHARIOELINA	Gestionnaire financier	INSERM	Technicienne de recherche		
Yasine SAOULI	Gestionnaire polyvalent d'unités	INSERM	Technicien de recherche		SY
Domaine de l'article 2 de la délégation de signature					
Yasmina ACHON GRACIA	Technicienne en gestion administrative	INSERM	Technicien de recherche		
Fania RAKOTO ARIVAO	Gestionnaire	Institut Curie	AAR		FR
Blandine CASTRILLO	Responsable administratif et financier	INSERM	CDD jusqu'au 18 août 2023.		BC
Aniket SHARMA	Assistant d'équipe	INSERM	CDD jusqu'au 31 août 2022.		
Victor OMBREDANE	Assistant d'équipe	INSERM	CDD jusqu'au 15 mai 2023.		V.O
Domaine de l'article 3 de la Délégation de signature					
Anne-Marie ANZALA	Chargée des achats et marchés	INSERM	Assistante ingénieur		ANA

Prénom et nom	Fonction	Employeur	Corps de fonctionnaire ou type de contrat	Signature	Paraphe
Domaine de l'article 1 de la Délégation de signature					
Hanae MEQQADMI	Gestionnaire financier	INSERM	CDD jusqu'au 3 juillet 2023		H.M
Ralya YAGO OUATTARA	Gestionnaire financier	INSERM	CDD jusqu'au 31 décembre 2022		R.O

